

L'ergothérapeute, un pro de santé au service du BTP

Prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap dans la vie quotidienne : telle est la mission de l'ergothérapeute, qui intervient de plus en plus dans le bâtiment. Elisabeth Herberg ergothérapeute à Meudon (92) nous explique son métier.

QU'EST-CE QU'UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Certains travaillent en rééducation pour réapprendre le geste. D'autres travaillent sur la compensation du geste en adaptant les outils s'il y a des séquelles, ou sur la réinsertion sociale et l'autonomie de vie lors que le patient rentre chez lui.

OÙ EXERCE-T-IL ?

Les ergothérapeutes qui font de la rééducation ou de l'aménagement de lieux de vie exercent en libéral. D'autres pratiquent dans les centres hospitaliers, les services sociaux, les systèmes associatifs, la maison départementale des personnes handicapées ou les associations de personnes handicapées.

QUI FAIT APPEL À LUI ?

C'est une profession charnière en contact avec d'autres professionnels qu'ils soient du bâtiment ou du secteur social. Dans le bâtiment, nos interventions

En savoir plus

- Association nationale française des ergothérapeutes : www.anfe.fr. On y trouve les informations sur le métier et un annuaire, rubrique "Ergothérapie".
- MDPH. Maison départementale des personnes handicapées.

sont plus fréquentes depuis la loi de 2005. Bailleurs sociaux, architectes et maître d'œuvre font appel à nous dans le neuf comme dans la réhabilitation.

QUAND INTERVIENT-IL ?

Dans le neuf, dès le cahier des charges, l'ergothérapeute travaille avec le concepteur sur un socle de propositions pour rendre le bâtiment accessible. Chaque personne handicapée ayant des besoins spécifiques, le maître d'ouvrage doit avoir recours à des compensations individuelles. Plus le niveau d'accessibilité initial est élevé, plus la compensation individuelle sera facile à réaliser. L'accessibilité et la compensation se complètent. Il faut savoir où l'on met le curseur car les financeurs ne sont pas les mêmes.

En réhabilitation, l'ergothérapeute intervient avant d'établir les devis. Pour un logement individuel, il rencontre la personne pour évaluer sa situation et l'évolution de son handicap.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ?

L'ergothérapeute fait des préconisations sur les aménagements. Il peut aller plus loin dans l'accompagnement, la recherche de financements et la validation des aménagements. Les financements de droit commun doivent être trouvés avant de commencer les

travaux. L'ergothérapeute apporte les informations pour le montage du dossier mais ce sont les travailleurs sociaux qui s'en occupent.

FAITES-VOUS DU CONSEIL AUPRÈS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ?

C'est une fonction essentielle de l'ergothérapeute. Il fait de la relecture de plans car il peut y avoir un risque de non-fonctionnalité des équipements dû à une juxtaposition d'éléments "réglementaires". Il y a souvent discordance entre la législation respectée par le maître d'œuvre et la réalité du terrain. L'ergothérapeute voit les gens en situation et a connaissance d'un aspect fonctionnel que n'ont pas les maîtres d'œuvre. Nous sommes complémentaires.

QUELLE EST LA PRIORITÉ DANS VOS INTERVENTIONS DANS LE BÂTIMENT ?

La communication. Les ergothérapeutes ne sont pas des techniciens du bâtiment et n'ont pas les connaissances techniques de faisabilité. L'entrepreneur ne doit pas hésiter à nous faire part des problèmes rencontrés pour discuter ensemble des modifications à apporter et ne pas prendre l'initiative seul. Il faut une communication à double sens pour éviter des dysfonctionnements. Il faut développer l'échange et la communi-



cation pour que chacun puisse faire son métier au mieux. Nous sommes généralement dans des situations complexes qui ne peuvent être résolues par un professionnel unique.

QUELS SONT LES TARIFS ET OÙ TROUVE-T-ON UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

L'association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) a voulu établir une grille et cela a été assimilé à une entente sur les prix. Les tarifs sont donc libres et selon les prestations. Pour trouver un ergothérapeute, il faut s'adresser à l'ANFE, aux structures hospitalières, aux services sociaux. ■